

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 JUIN 2018

Ce jour, le 20 juin 2018, le Conseil Municipal est convoqué à une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle de réunions de la Mairie le jeudi 28 juin 2018 à 19 heures 30.

PRESENTS : MM. KOWALCZYK P. WARTER B. LARSONNIER F. BECKER M. MEREL-BRESSY S. SEVRAIN D. MYOTTE-DUQUET A. HENNEQUIN M. GAPP S. BOUCHET J. FILLMANN A. BUCCI J. MMES. LEFORT MA. LAURENT M. CANTUS N. MORREALE J. BECHEIKH A. REINHARDT R.

ABSENTS EXCUSES : M. MASSON JL. et MMES. CIPOLLETTA M. FILLMANN A.

ABSENTS NON EXCUSES : M. COLUZZI G. et Mme SANDROLINI L.

PROCURATION DE : Mme FILLMANN Audrey pour M. FILLMANN Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : M. WARTER Bernard

ORDRE DU JOUR

- 1) Nomination du secrétaire de séance.
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 mai 2018.
- 3) Crédits et subventions scolaires pour la rentrée 2018/2019.
- 4) Subvention à l'association « Ecole de Musique ».
- 5) Mise en place d'un contrat d'apprentissage.
- 6) Divers et informations.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 30. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité.

1) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses réunions, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Monsieur WARTER Bernard est nommé, à l'unanimité, secrétaire de cette séance.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2018 est approuvé à l'unanimité et est entériné par signatures au registre des délibérations.

3) CREDITS ET SUBVENTIONS SCOLAIRES POUR LA RENTREE 2018/2019

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer aux deux directions pour l'année scolaire 2018/2019,

- 29 € par élève pour les crédits scolaires,
- 22 € par élève pour les subventions scolaires,
- 176,27 € TTC par trimestre à l'école élémentaire « Les Saules » pour la maintenance du photocopieur,
- 58,98 € TTC par trimestre à l'école maternelle « Le Plateau » pour la maintenance du photocopieur.

4) SUBVENTION A L'ASSOCIATION « ECOLE DE MUSIQUE »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis la rentrée scolaire de septembre 2017, l'association « Ecole de Musique » a été créée.

Afin de lui permettre de maintenir une gestion correcte et de continuer à assurer des cours de musique et de chants, Monsieur le Maire propose de lui verser, comme l'an passé, une subvention.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- décide de verser à l'association « Ecole de Musique » une subvention d'un montant de 22500 € pour l'année scolaire 2018/2019 ;
- précise que cette somme est inscrite au budget.

5) MISE EN PLACE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que pour l'année scolaire à venir, la Municipalité souhaiterait mettre en place un contrat d'apprentissage aux Services Techniques, pour la préparation d'un CAPa Jardinier Paysagiste 2^{ème} année au CFA de Courcelles-Chaussy (57).

Le salaire brut mensuel de l'apprenti serait un pourcentage du SMIC (37 % dans le cas présent) étant précisé que l'employeur bénéficierait d'exonérations de charges.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal afin qu'il l'autorise à donner une suite favorable à ce projet.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- accepte la prise en charge d'un contrat d'apprentissage pour la préparation d'un CAPa Jardinier Paysagiste 2^{ème} année pour la période du 9 juillet 2018 au 8 juillet 2019 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

6) DIVERS ET INFORMATIONS

Fibre optique : Probablement 3 mois de retard dus à une rupture de câbles et à un manque de main d'œuvre.

Dégradations sur le parking de l'école maternelle « Le Plateau » et aux abords de la salle polyvalente : Agression d'un jeune en voiture et dégradation des bacs à fleurs. Plaintes déposées. Des arrêtés vont être pris et un courrier va être envoyé au Préfet pour alerter sur les problèmes et le manque de moyens humains. Courrier également à la Gendarmerie et au Procureur de la République.

Monsieur HENNEQUIN Michel demande à ce que le city-stade situé au lotissement « La Clairière aux Cerfs » soit inclus dans la zone de surveillance.

Démolition de la Centrale Sidérurgique de Richemont le dimanche 22 juillet prochain à 9h15.

Séance levée à 20h45.